



CE QUE NOUS AVONS ENTENDU :

GESTION DE L'ACTIVITÉ HUMAINE DANS LE SECTEUR DE LAKE LOUISE

PHASE 1 : VALIDATION DES CONDITIONS SOUHAITÉES



L'AFFLUENCE DANS LE PARC NATIONAL BANFF A AUGMENTÉ DE 31 % ENTRE 2013 ET 2023. À LAKE LOUISE, ON VOIT DES HAUSSES ALLANT JUSQU'À 70 %.

Le parc a accueilli 4,28 millions de visiteurs en 2023-2024, un record d'affluence. Le secteur de Lake Louise a connu une hausse de fréquentation encore plus marquée, surtout en été. Par suite de cette augmentation, les programmes et l'infrastructure peinent à répondre à la demande, et il devient plus difficile d'offrir des expériences exceptionnelles aux visiteurs ainsi que de protéger les ressources culturelles et naturelles.

Parcs Canada travaille actuellement à un plan de gestion de l'activité humaine pour le secteur de Lake Louise. Ce document exposera l'approche à long terme à adopter pour protéger la nature et l'histoire, assurer la sécurité des visiteurs et du personnel et offrir une riche expérience de séjour. Il fournira aussi

à Parcs Canada les outils et les tactiques nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Les politiques et les plans en vigueur (tels que le plan directeur du parc national Banff et la stratégie pour le secteur de Lake Louise) prévoient la tenue de consultations publiques, qui se dérouleront en deux étapes :

PHASE 1 : CONDITIONS SOUHAITÉES

Parcs Canada a recueilli les commentaires des participants sur les conditions souhaitées pour le secteur de Lake Louise. **Ces consultations sont terminées, et les résultats sont présentés ci-dessous.**

PHASE 2 : STRATÉGIES ET MESURES

Parcs Canada sollicitera des commentaires sur certaines stratégies et mesures de gestion envisagées pour créer les conditions souhaitées. **Ces consultations sont prévues pour le printemps 2025.**

CONTEXTE

Au printemps 2023, Parcs Canada a invité son personnel et les intervenants locaux à définir les conditions qu'ils souhaitaient pour quatre pôles d'attraction clés du secteur de Lake Louise. Au total, les participants ont énuméré [34 conditions souhaitées](#) (également appelées « objectifs » dans le présent document), qui peuvent se classer dans quatre grandes catégories : expérience du visiteur (15); installations et opérations (5); ressources naturelles et culturelles (11); sécurité du personnel et des visiteurs (3). Ces conditions sont présentées dans le lien ci-dessus ainsi qu'à l'annexe I.

Du 17 juin au 28 juillet 2024, Parcs Canada a demandé au public de commenter les conditions souhaitées sur le site Web [Parlons parcs des montagnes](#). Le sondage comprenait un système de cotation (de 0 à 5) ainsi que des questions ouvertes. Aucune question à choix multiples n'a été posée. Il fallait environ 15 minutes pour répondre au questionnaire. Dans tous les cas, les réponses étaient facultatives.



LES QUESTIONS VISAIENT À :

- Obtenir des détails sur les expériences jugées importantes et sur les obstacles à un séjour optimal dans le secteur de Lake Louise,
- Mesurer les niveaux d'appui pour les conditions souhaitées sur une échelle de 0 à 5, où 5 témoignait d'un fort appui (les conditions étaient réparties par catégories),
- Obtenir des précisions sur les motifs justifiant le niveau d'appui accordé,
- Solliciter des suggestions sur les moyens d'améliorer l'accès et l'expérience de séjour tout en assurant la sûreté des lieux pour les animaux sauvages et les humains.





PROVENANCE DES COMMENTAIRES

Au total, 1 016 personnes ont participé au sondage, et 19 ont envoyé un mémoire par courriel. Les répondants étaient majoritairement des résidents de l'Alberta (79 %), et 19 % habitaient dans la vallée de la Bow (qui englobe Lake Louise, Banff, Canmore et

Exshaw). En tout, 18 % venaient d'ailleurs au Canada, et 2 %, de l'étranger. Aucune autre donnée démographique (âge, genre ou fréquence des visites) n'a été recueillie.

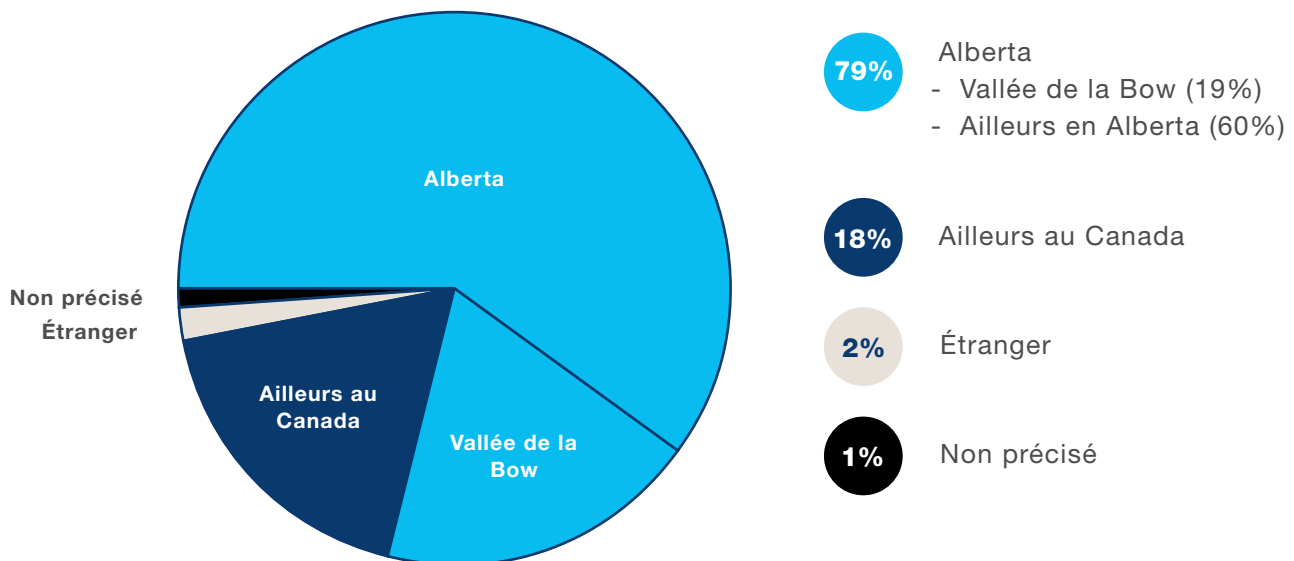


Figure 1 : Répondants au sondage de la phase 1 - Lieu de résidence

GRANDES LIGNES DE LA RÉTROACTION

Dans l'ensemble, l'appui accordé aux conditions souhaitées est raisonnablement élevé : **de 62 % à 75 % des répondants au sondage affirment être favorables aux objectifs énumérés** (cote de 4 ou 5 sur 5). Différentes raisons sont invoquées pour justifier cet appui, mais de nombreux répondants sont d'avis que les objectifs sont importants et qu'ils peuvent contribuer à améliorer la situation actuelle.

Dans leurs réponses aux questions de suivi, plusieurs participants ont suggéré des stratégies et des mesures pour atteindre les objectifs ou ont demandé à Parcs Canada comment il s'y prendrait pour instaurer les conditions souhaitées. Les stratégies et les mesures feront l'objet de consultations à la phase 2 (printemps 2025).

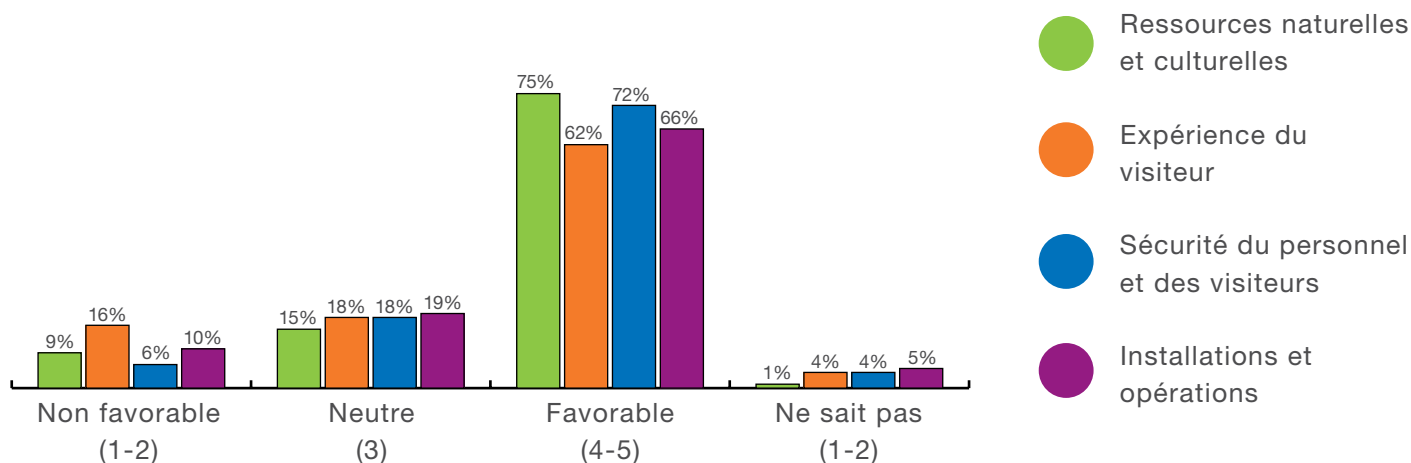


Figure 2 : Résumé de l'appui accordé à chacune des quatre catégories de conditions souhaitées.



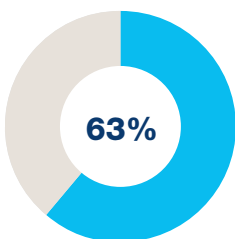


SUJETS ABORDÉS

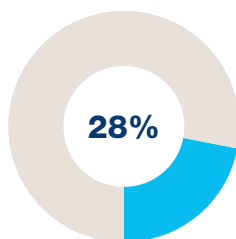
EXPÉRIENCES IMPORTANTES :

Nous avons demandé aux visiteurs d'énumérer les expériences qui revêtent le plus d'importance à leurs yeux dans le secteur de Lake Louise. Il s'agissait d'une question ouverte et non d'une question à choix multiples.

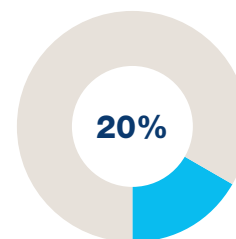
VOICI LES PRINCIPALES RÉPONSES OBTENUES :



1. Expériences liées aux sentiers, p. ex. randonnée et marche



2. Contemplation des paysages et exploration de la nature



3. Visite de lacs et de rivières et sports nautiques

Parmi les expériences jugées importantes par un moins grand nombre de répondants, mentionnons:

- Escalade/alpinisme (8 %)
- Ski alpin/planche à neige (6 %)
- Ski de fond (5 %)
- Observation de la faune (5 %)
- Cyclisme (4 %)
- Camping (4 %)

Bon nombre de répondants n'ont aucune objection à ce que le secteur serve principalement à la tenue d'activités de plein air durables, et ils considèrent ces expériences comme importantes même s'ils ne s'y adonnent pas eux-mêmes. Certains participants insistent sur l'importance culturelle du secteur de Lake Louise pour les Autochtones et sur son rôle d'emblème de l'identité canadienne. C'est en raison de cette valeur intrinsèque que le secteur doit à leur avis rester un important point de repère canadien et que l'écosystème doit être protégé pour des motifs qui dépassent le simple agrément.

OBSTACLES À LA FRÉQUENTATION :

Les répondants ont été invités à préciser ce qui les empêchait de profiter pleinement du secteur de Lake Louise. Il s'agissait d'une question ouverte et non d'une question à choix multiples.

SATURATION TOURISTIQUE (62 %)

Un grand nombre de répondants considèrent la fréquentation excessive comme un obstacle. Certains proposent de limiter ou de réduire le nombre de visiteurs par jour. D'autres suggèrent des changements à l'infrastructure et aux services pour améliorer l'accès et faciliter la dispersion des visiteurs. Des répondants évoquent aussi les problèmes d'accès (12 %) ainsi que le grand volume de véhicules et la congestion (10 %) comme obstacles à la fréquentation.

STATIONNEMENT (28 %)

Le stationnement est un sujet particulièrement controversé. De nombreux répondants estiment que le manque de places de stationnement pour véhicules particuliers représente un obstacle. Certains sont d'avis qu'il faut accroître la capacité de stationnement ou trouver d'autres options pour mieux disperser les foules. Tout en considérant le stationnement comme un obstacle, certains autres disent s'opposer fermement à l'accroissement de la capacité de stationnement ou à l'expansion de l'infrastructure, des mesures qui, à leurs dires, compromettraient l'expérience du visiteur et réduiraient l'espace disponible pour la faune.

NAVETTES DE PARCS CANADA (21 %)

Certaines personnes voient le service de navette de Parcs Canada comme un obstacle. Même chez les répondants favorables au transport par navette, certains disent souhaiter des heures de service prolongées, une fréquence et une capacité accrues ainsi que des itinéraires élargis pour réduire les obstacles à l'accès et à la pleine satisfaction des visiteurs. D'autres déclarent ne pas aimer le service

de navette en laissant entendre qu'il contribue à la saturation touristique. Les personnes insatisfaites du service déplorent :

- les délais d'attente;
- le coût excessif des places;
- l'absence de navettes acceptant les animaux de compagnie;
- le manque de souplesse pour les parents ayant de jeunes enfants.

COÛT (9 %)

Les répondants mentionnent plusieurs obstacles liés au coût, notamment les sommes à déboursier pour visiter le secteur, le coût des places de stationnement, les frais de déplacement et la hausse des prix en raison de l'inflation.

COMPORTEMENT DES VISITEURS (8 %)

Certains répondants se disent incommodés par le comportement répréhensible d'autres visiteurs, par exemple le non-respect des règlements du parc et le chahut. D'autres répondants expriment du dédain à l'égard des visiteurs qui, à leur avis, ne cherchent qu'à prendre des photos pour les médias sociaux.

SPONTANÉITÉ

De nombreux répondants souhaiteraient pouvoir visiter le secteur de Lake Louise sans avoir à planifier leur séjour. Le stationnement limité et le système de réservation des navettes en empêchent certains de s'y rendre de façon spontanée ou d'adapter rapidement leurs projets d'activités de plein air en fonction de la météo ou d'autres conditions.

SEULEMENT 2 % DES RÉPONDANTS (moins de 20 personnes sur plus de 1 000) affirment que rien ne les empêche de profiter pleinement du secteur de Lake Louise.

CONDITIONS SOUHAITÉES : THÈME 1

RESSOURCES NATURELLES ET CULTURELLES

Parmi les quatre catégories de conditions souhaitées, les ressources naturelles et culturelles reçoivent le plus haut niveau d'appui. En effet, 75 % de tous les répondants se disent favorables aux conditions

souhaitées. Sur une échelle de 5 points, **ce résultat se traduit par une cote d'appui moyenne de 4,01 sur 5** (plus le chiffre est élevé, plus le degré d'appui est élevé).

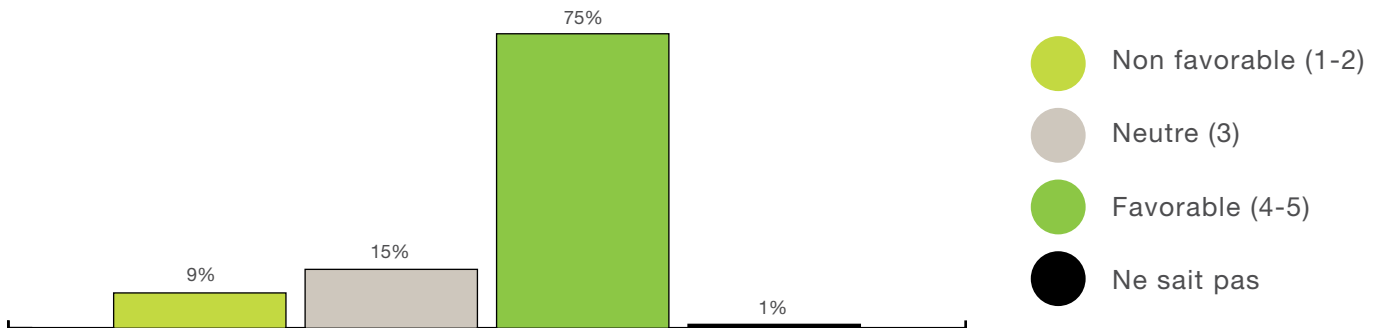


Figure 3: En ce qui concerne la nature et la culture, dans quelle mesure êtes-vous favorable aux objectifs proposés pour le secteur de Lake Louise? (n = 1 016).

Les personnes **favorables (75 %)** déclarent que les objectifs correspondent à leurs priorités en matière de protection de la faune et des ressources culturelles locales. Au total, 40 % sont d'avis que Parcs Canada doit en faire davantage pour gérer les aires naturelles et que les objectifs s'inscrivent dans cette priorité.

Les personnes favorables estiment aussi que les objectifs rejoignent leurs préoccupations quant à la fréquentation excessive et qu'ils priorisent la protection de la faune tout en conciliant protection et accès des visiteurs.

Voici les principales raisons invoquées par les personnes **non favorables (9 %)** à ces objectifs :

- L'accès est excessivement restreint.
- Il ne sera pas possible de créer les conditions souhaitées en raison d'une fréquentation excessive. Pour atteindre les objectifs, il faudra restreindre l'affluence quotidienne.

- Les conditions souhaitées focalisent trop sur le tourisme ou ne priorisent pas les locaux.
- Les objectifs ne vont pas assez loin pour protéger, préserver ou gérer les aires naturelles et la faune.
- Les objectifs ne favorisent pas le stationnement pour véhicules particuliers dans le secteur.

Les personnes **neutres (15 %)** invoquent essentiellement les mêmes raisons que les personnes non favorables, en insistant sur la difficulté de créer les conditions souhaitées sans changer les niveaux d'affluence actuels.

Pour de nombreux répondants, tant favorables que défavorables aux objectifs, la préservation des ressources naturelles et culturelles revêt une grande importance. Selon ces personnes, l'atteinte des objectifs passe par un travail accru de sensibilisation du public.

CONDITIONS SOUHAITÉES : THÈME 2 EXPÉRIENCE DU VISITEUR

L'expérience du visiteur obtient des cotes moins élevées que les autres catégories de conditions souhaitées : 62 % des répondants y sont favorables. Sur une échelle de 5 points, **ce résultat se traduit**

par une cote d'appui moyenne de 3,68 sur 5 (plus le chiffre est élevé, plus le degré d'appui est élevé).

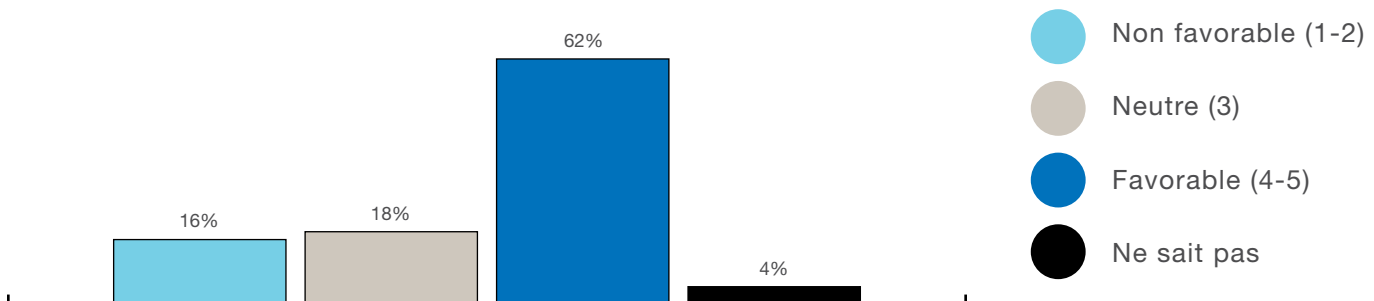


Figure 4: Au chapitre de l'expérience du visiteur, dans quelle mesure êtes-vous favorable aux objectifs proposés pour le secteur de Lake Louise? (n = 1 016).

Les personnes **favorables (62 %)** défendent les conditions souhaitées surtout parce qu'elles considèrent le secteur comme saturé et sont d'avis que les objectifs favoriseraient une réduction de l'affluence et l'adoption des transports en commun comme principal moyen de transport dans le secteur. Elles veulent une réduction de la congestion sur les routes et dans les stationnements. Ces personnes estiment pouvoir contribuer à réduire ou à prévenir les dommages à l'environnement par leurs actions. À leur avis, l'instauration des conditions souhaitées aura aussi pour effet d'enrichir l'expérience globale du visiteur.

Les personnes **non favorables (16 %)** considèrent aussi la saturation touristique comme un problème; 31 % d'entre elles indiquent que les objectifs ne s'harmonisent pas avec leur vision pour le secteur de Lake Louise, parce que l'affluence y est excessive. Ces répondants croient que les objectifs liés à l'expérience du visiteur seront difficiles à atteindre sans une réduction de l'affluence ou doutent que les objectifs proposés puissent atténuer leurs inquiétudes. D'autres sont défavorables aux objectifs parce qu'ils n'ont pas compris qu'il s'agit de conditions souhaitées et non

d'une mesure des conditions actuelles. Voici d'autres réponses fournies par les personnes non favorables :

- Les objectifs restreignent excessivement l'accès,
- Les conditions souhaitées sont trop axées sur le tourisme ou ne priorisent pas les locaux,
- Les objectifs focalisent trop sur les transports en commun comme moyen de transport principal – certains répondants expriment une préférence pour le véhicule particulier,
- Les objectifs sont trop vagues pour permettre une discussion sur l'imposition de restrictions aux activités ou aux opérations commerciales.

Les répondants **neutres (18 %)** ont des préoccupations semblables à celles des personnes non favorables. Cependant, ce groupe se distingue par ses critiques du service de navette et ses suggestions pour l'améliorer. Les répondants déplorent surtout la complexité du système de réservation, l'absence de spontanéité et les heures de service restreintes. Ce groupe indique aussi vouloir de nouveaux sentiers pour la randonnée, la marche et le vélo.

CONDITIONS SOUHAITÉES : THÈME 2 EXPÉRIENCE DU VISITEUR

Les répondants appuient la notion de transparence à l'égard de niveaux d'affluence acceptables. En outre, certains regrettent l'absence de toute considération affective dans les conditions souhaitées : ils souhaiteraient des descriptions plus détaillées ou des précisions sur les émotions associées à l'expérience de séjour dans le secteur. De plus, certaines personnes ont remis en question la distinction entre les visites de groupe guidées et non guidées.



CONDITIONS SOUHAITÉES : THÈME 3 SÉCURITÉ DU PERSONNEL ET DES VISITEURS

Les objectifs liés à la sécurité humaine bénéficient d'un appui supérieur à la moyenne. Un grand nombre de répondants les jugent atteignables, et 72 % y sont favorables. Sur une échelle de 5 points, ce

résultat se traduit par une cote d'appui moyenne de 4,02 sur 5 (plus le chiffre est élevé, plus le degré d'appui est élevé).

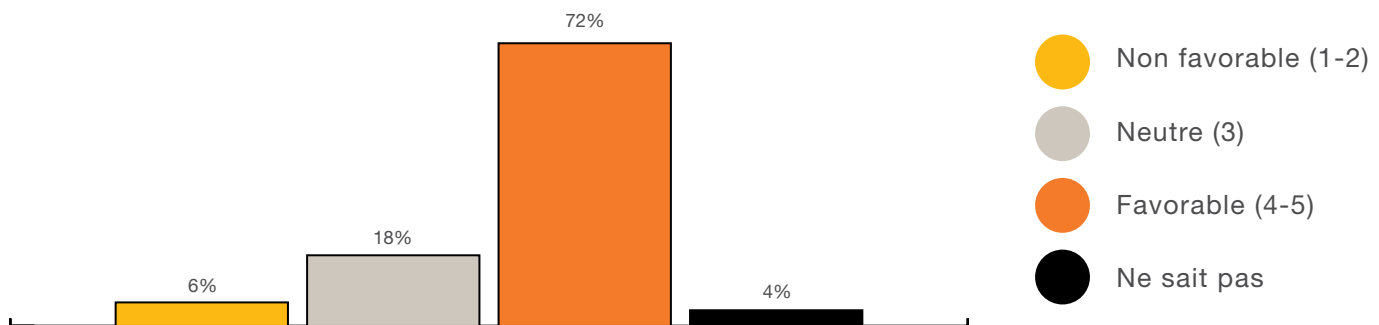


Figure 5: En ce qui a trait à la sécurité humaine, dans quelle mesure êtes-vous favorable aux objectifs proposés pour le secteur de Lake Louise? (n = 1 016).

Les personnes **favorables (72 %)** s'entendent sur l'importance de la sécurité du personnel et des visiteurs et jugent que ce thème s'harmonise bien avec leurs objectifs. Elles sont préoccupées par les mauvais comportements des visiteurs. Certains répondants estiment que l'affluence est excessive dans le secteur de Lake Louise et que la situation pourrait entraîner des problèmes de sécurité pour les visiteurs. D'autres sont d'avis que ces objectifs ne pourront être atteints qu'au prix d'un travail accru de sensibilisation aux dangers et de modulation des attentes face à cette destination exceptionnelle. Dans cette optique, ils suggèrent à Parcs Canada d'intensifier ses efforts d'éducation du public et d'y investir des ressources supplémentaires.

Les personnes **non favorables (6 %)** ne désapprouvent pas nécessairement les conditions souhaitées. Cependant, elles craignent qu'il ne soit impossible d'atteindre les objectifs sans une diminution du niveau d'affluence, un travail accru de sensibilisation et une application plus rigoureuse des règlements

du parc. De l'avis de certains répondants, la sécurité entre en contradiction avec d'autres conditions souhaitées, en entraînant une accessibilité accrue et une dégradation de l'environnement.

Les commentaires formulés chez les personnes **neutres (18 %)** au sujet des conditions souhaitées sont souvent les mêmes que chez les personnes non favorables. Ces répondants font valoir la nécessité de prioriser la protection de la faune plutôt que la sécurité des visiteurs. Ils soulèvent aussi des contraintes et des problèmes de faisabilité, tels que la nécessité d'embaucher du personnel supplémentaire pour l'application des règlements.

Indépendamment du degré d'appui, les répondants s'entendent pour dire qu'il faut un travail accru de sensibilisation et une application plus stricte des règlements du parc pour atteindre efficacement les objectifs, de même qu'un apport accru de ressources en ligne pour les visiteurs.

CONDITIONS SOUHAITÉES : THÈME 4 INSTALLATIONS ET OPÉRATIONS

Les objectifs liés aux installations et aux opérations reçoivent un appui légèrement moins élevé que ceux qui ont trait à la sécurité humaine ou aux ressources naturelles et culturelles. En tout, 66 % des répon-

dants y sont favorables. Sur une échelle de 5 points, **ce résultat se traduit par une cote d'appui moyenne de 3,90 sur 5** (plus le chiffre est élevé, plus le degré d'appui est élevé).

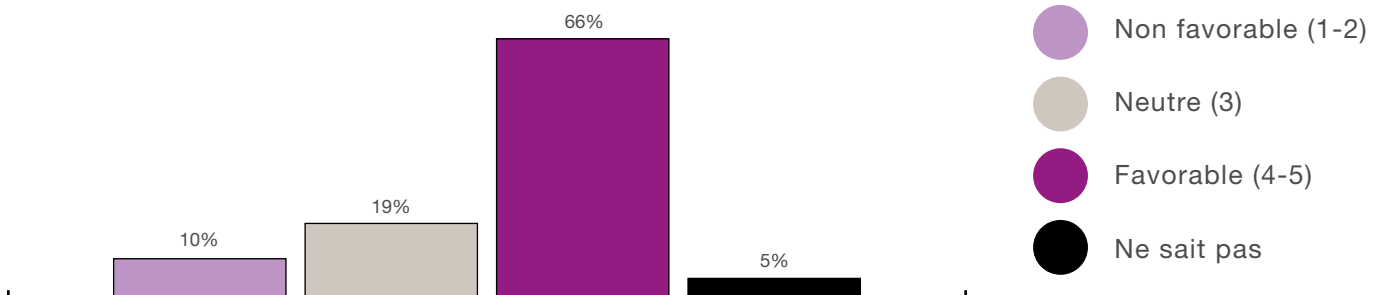


Figure 6: En ce qui concerne l'infrastructure, dans quelle mesure êtes-vous favorable aux objectifs proposés pour le secteur de Lake Louise? (n = 1 016).

De nombreux répondants **favorables (66 %)** ne précisent pas la raison de leur appui. Ceux qui le font soulignent le plus souvent la nécessité d'ajouter des toilettes et d'améliorer celles qui existent déjà ainsi que de réduire la circulation et les niveaux d'affluence pour limiter les dommages à l'environnement. De plus, un grand nombre de personnes de ce groupe se disent favorables au développement de l'infrastructure cycliste et à la priorisation des transports en commun. Certains répondants suggèrent un nouvel objectif : veiller à ce que les projets d'aménagement ou d'agrandissement d'installations commerciales s'assortissent d'une augmentation nette du nombre de logements, de façon à atténuer les pressions régionales en matière d'habitation.

Les répondants **non favorables (10 %)** aux conditions souhaitées se répartissent dans deux camps. Les uns sont d'avis qu'il faut restreindre l'affluence quotidienne et la croissance de l'infrastructure pour accorder la priorité aux espaces naturels. Les autres estiment que les objectifs devraient être moins restrictifs à l'égard des véhicules particuliers et prioriser l'expansion des services et de l'infrastructure, y

compris le stationnement, pour faciliter l'accès des automobilistes.

Les répondants veulent savoir si Parcs Canada compte réduire l'infrastructure pour préserver le plus possible le caractère naturel du secteur ou plutôt construire davantage pour s'adapter à l'affluence croissante. Ils affirment par ailleurs que Parcs Canada ne peut pas s'en remettre uniquement à la signalisation pour communiquer de l'information (c.-à-d. employés ambassadeurs). Enfin, certains répondants suggèrent à Parcs Canada d'intégrer l'aménagement et l'entretien de sentiers aux objectifs.

Autres observations – Les répondants font valoir que les budgets d'exploitation et d'amélioration du parc ne semblent pas croître proportionnellement à la hausse de l'affluence et que ce décalage complique la mise en place des conditions souhaitées en matière d'infrastructure. Selon eux, ce manque à gagner perçu aura inévitablement des effets néfastes sur la qualité de l'infrastructure et l'accessibilité du parc. Certains suggèrent en outre à Parcs Canada d'adopter des sources d'énergie de rechange.

QUE POURRIONS-NOUS FAIRE DIFFÉREMMENT?

Nous avons invité les participants à préciser ce que Parcs Canada pourrait faire différemment afin d'améliorer l'accès au secteur de Lake Louise, y compris au lac Moraine, tout en assurant la sécurité de la faune et des humains. Il s'agissait d'une question ouverte, et non d'une question à choix multiples.

VOICI LES PRINCIPALES RÉPONSES REÇUES :

1. Restreindre l'affluence quotidienne dans le secteur de Lake Louise (25 %)
2. Élargir le service de navette/d'autobus et accroître le nombre d'arrêts ou d'itinéraires (12 %)
3. Limiter l'accès en véhicule particulier (12 %)
4. Améliorer l'accès des locaux et/ou prioriser les visiteurs du Canada (11 %)
5. Accroître le nombre de places de stationnement (8 %)
6. Instaurer un système de laissez-passer/permis de stationnement ou de réservation de places de stationnement payantes (8 %)
7. Accroître la fréquence des navettes, surtout aux heures d'affluence maximale (5 %)
8. Concevoir un système de réservation à heure fixe ou des créneaux d'accès désignés (5 %)



VOICI D'AUTRES SUGGESTIONS MOINS SOUVENT FORMULÉES :

- Appliquer les règlements du parc (4 %)
- Faire de la protection de l'environnement la priorité ou l'objectif principal (4 %)
- Réduire le nombre d'exploitants commerciaux dans le secteur (3 %)
- Améliorer ou intensifier le travail de sensibilisation aux règlements du parc (3 %)
- Améliorer ou simplifier le système de réservation de navettes (3 %)
- Développer l'infrastructure cycliste (3 %)
- Augmenter les droits imposés aux visiteurs étrangers (3 %)



CONCLUSION

Les conditions souhaitées pour le secteur de Lake Louise reçoivent un niveau d'appui raisonnablement élevé. En effet, de 62 % à 75 % des répondants au sondage se déclarent favorables aux objectifs (cotes de 4 ou 5 sur 5). Très peu de participants jugent les conditions souhaitées inutiles, même chez ceux qui n'y sont pas favorables. Les participants sont toutefois nombreux à douter de la possibilité de les concrétiser, à exprimer une aversion pour les transports en commun ou à demander un accès accru ou prioritaire pour les locaux. Les réponses aux questions du sondage contiennent de multiples commentaires sur les conditions actuelles ainsi que diverses suggestions de stratégies et de mesures.

PROCHAINES ÉTAPES

Le processus d'élaboration du plan de gestion de l'activité humaine est bien enclenché pour le secteur de Lake Louise. Le document actualisé sur les conditions souhaitées sera publié dès la prochaine phase de consultations publiques, qui est prévue pour le printemps 2025. Ces consultations porteront sur les stratégies et les mesures à mettre en œuvre dans les cinq prochaines années pour éliminer l'écart entre les conditions actuelles et les conditions souhaitées. La liste de mesures possibles sera soumise à une évaluation qui permettra d'en déterminer la faisabilité,

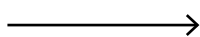
la viabilité et le bien-fondé. Parcs Canada a aussi tenu des séances de mobilisation en personne avec les intervenants et les Premières Nations qui ont des liens avec le secteur de Lake Louise. Les résultats de ces échanges ne sont pas présentés ici. Parcs Canada poursuivra son travail de mobilisation des partenaires autochtones tout au long du processus.

Le plan de gestion de l'activité humaine doit s'harmoniser avec l'orientation exposée dans le plan directeur du parc national Banff, le plan pour le secteur de Lake Louise et la Loi sur les parcs nationaux du Canada, les principaux outils de reddition de comptes de Parcs Canada. En outre, il devra s'aligner sur le cadre pour le transport durable des personnes, qui est en cours d'élaboration. Le processus de gestion de l'activité humaine est itératif et adaptatif. La version définitive du plan de gestion de l'activité humaine pour le secteur de Lake Louise s'assortira donc de plans de surveillance et d'évaluation.

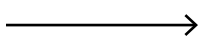
PARCS CANADA TIENT À REMERCIER

les quelque 1 000 personnes qui ont participé aux consultations. Nous nous réjouissons à la perspective de recueillir leur rétroaction à la prochaine série de consultations. Les mises à jour sur le projet seront publiées sur le site parlonsparcsdesmontagnes.ca/guylakelouise

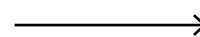
1



2



3



4

AUTOMNE 2024
Validation des conditions souhaitées

PRINTEMPS 2025
Consultations sur les stratégies et les mesures

ÉTÉ 2025
Finalisation du plan

À PARTIR DE L'AUTOMNE 2025
Mise en œuvre, évaluation et adaptation

ANNEXE I :
RESSOURCES NATURELLES ET CULTURELLES

Condition souhaitée	Secteur d'application
Les visiteurs ont les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour prendre soin de l'environnement. Ils ont l'occasion d'acquérir une connaissance et une compréhension approfondies des écosystèmes uniques du secteur de Lake Louise.	Ensemble du secteur
Les humains et les animaux sauvages peuvent coexister. Les objets qui attirent la faune et la fragmentation de l'habitat sont réduits au minimum. Les lignes de visibilité des sentiers et l'empreinte des aires fréquentées par les visiteurs sont maintenues.	Ensemble du secteur
La qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau du secteur est maintenue et favorise les espèces aquatiques indigènes. Les sources humaines de pollution de l'eau sont réduites au minimum, et les espèces aquatiques envahissantes ne se propagent pas.	Ensemble du secteur
Des points de vue désignés et renforcés, le long des sentiers qui longent les lacs, permettent aux visiteurs de s'approcher du bord de l'eau tout en protégeant les écosystèmes fragiles du rivage et en prévenant l'érosion.	Lac Louise, lac Moraine
La propagation des plantes non indigènes est empêchée. Les plantes indigènes prospèrent à l'écart des aires fréquentées par les humains, et la concurrence avec les espèces envahissantes est réduite au minimum. Les visiteurs comprennent l'importance de rester sur les sentiers.	Ensemble du secteur
La vue qu'ont les visiteurs, dans le secteur, est dominée par un paysage naturel; les véhicules, les routes et les stationnements y font peu intrusion.	Ensemble du secteur
Les émissions de gaz à effet de serre sont réduites, et les visiteurs savent comment réduire leur impact.	Ensemble du secteur
Les carnivores méfiants comme le grizzli disposent de zones où ils peuvent vivre et se nourrir sans être dérangés par l'humain. Cet habitat sûr est préservé ou amélioré grâce à une gestion prudente de l'utilisation par les visiteurs.	Vallée du Paradise
La santé des corridors fauniques des mots Fairview et Whitehorn n'est pas davantage compromise par l'activité humaine. Les déplacements des animaux dans ces deux corridors sont favorisés par une restriction de l'activité humaine pendant les périodes durant lesquelles ces animaux sont particulièrement vulnérables, par des efforts de réduction de la circulation et par l'aménagement de passages pour animaux sauvages.	Couloirs de transport
Les visiteurs comprennent l'histoire des Autochtones dans le secteur et le rôle de gardiens qu'ils y jouent depuis des temps immémoriaux.	Ensemble du secteur

Les ressources importantes sur le plan culturel sont protégées, et les groupes autochtones peuvent facilement accéder à un espace réservé où organiser des cérémonies ou d'autres activités culturelles en toute intimité. Les Autochtones peuvent facilement obtenir de l'information sur l'accès, et visiter un endroit où le personnel, les guides, les fournisseurs et les entrepreneurs sont bien informés, respectueux et compétents sur le plan culturel.	Ensemble du secteur
--	---------------------

EXPÉRIENCE DU VISITEUR

Condition souhaitée	Secteur d'application
Les embouteillages sur les routes et dans les stationnements sont minimales, et la circulation reste fluide.	Ensemble du secteur
Les visiteurs peuvent facilement planifier leur séjour dans le secteur de Lake Louise et disposent d'outils qui les aident à comprendre comment accéder à leur destination.	Ensemble du secteur
Les opérateurs commerciaux aident Parcs Canada à protéger l'environnement tout en offrant des expériences positives aux visiteurs. Ils sont pris en compte au moment d'établir les niveaux de fréquentation. Les stratégies de gestion de la fréquentation sont clairement communiquées aux opérateurs commerciaux en temps utile.	Ensemble du secteur
Les opérations commerciales n'ont pas d'effet négatif sur l'environnement naturel ou sur l'expérience des autres visiteurs. Les visiteurs comprennent la distinction entre Parcs Canada et les opérations commerciales.	Ensemble du secteur
La fréquentation du secteur est gérée dans le respect de limites viables. Elle varie en fonction du lieu, de la saison et de l'heure de la journée. Les niveaux de fréquentation acceptables seront fixés de manière équitable et transparente.	Ensemble du secteur
Le réseau de transport en commun de Lake Louise s'intègre parfaitement à celui d'autres points névralgiques du parc national Banff grâce à un système de transport régional.	Ensemble du secteur
Dans le cadre de la promotion du secteur, des attentes réalistes sont fixées en matière d'accès et de fréquentation. Le Bureau national de Parcs Canada, les organisateurs d'activités sur place et les organismes de marketing provincial soutiennent cette mesure dans leurs campagnes de promotion.	Ensemble du secteur
Les transports en commun constituent le principal mode de transport dans le secteur de Lake Louise. Le système de transport en commun est simple à utiliser, pratique et rentable. Il offre aux visiteurs la certitude d'accéder à la destination prévue et peut accueillir des personnes de tous âges et de toutes capacités.	Ensemble du secteur

<p>Le parcobus de Lake Louise, situé à la station de ski, reste la plaque tournante du transport à long terme dans le secteur de Lake Louise. Le parcobus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - est facile à trouver, et on peut y accéder en toute sécurité depuis la Transcanadienne; - répond aux besoins des fournisseurs de services de navette; - permet une circulation fluide tout en donnant la priorité à la sécurité des piétons et des cyclistes; - dispose d'installations suffisantes, y compris des toilettes et des endroits où s'asseoir, vu le nombre de personnes qui utilisent cette plaque tournante du transport. 	Parcibus de Lake Louise
Il existe un endroit pratique et clairement indiqué où les visiteurs peuvent se stationner et se rendre à vélo ou à pied au lac Louise ou au lac Moraine.	Ensemble du secteur
La fréquentation diurne de la vallée du Paradise n'augmente pas par rapport aux niveaux historiques. L'accès géré à la vallée reste facile et pratique pour les visiteurs.	Vallée du Paradise
Des pistes cyclables et des sentiers de randonnée sûrs encouragent la pratique du vélo et de la marche dans tout le secteur de Lake Louise. Les routes et les sentiers ne contribuent pas à une fragmentation supplémentaire de l'habitat dans les corridors fauniques.	Couloirs de transport
La région offre une grande variété de possibilités de loisirs dans l'avant-pays et dans l'arrière-pays qui conviennent aux souhaits et aux compétences d'une grande variété de visiteurs.	Ensemble du secteur
Les lacs Louise et Moraine continuent d'accueillir un grand nombre de visiteurs diurnes. Les rencontres avec d'autres visiteurs sont fréquentes, mais il est possible de s'éloigner de la foule à certaines heures de la journée ou en s'aventurant dans l'arrière-pays.	Lac Louise, lac Moraine
Les opérateurs commerciaux proposent aux visiteurs des activités récréatives guidées appropriées, telles que la randonnée, l'alpinisme et l'escalade, qui peuvent être autrement intimidantes ou inaccessibles, en mettant l'accent sur les valeurs du milieu sauvage et la sécurité dans ce dernier.	Ensemble du secteur

SÉCURITÉ DU PERSONNEL ET DES VISITEURS

Condition souhaitée	Secteur d'application
La santé et la sécurité du personnel et des visiteurs sont la priorité absolue. Les embouteillages sont gérés de manière à ne pas compromettre la sécurité ou les interventions d'urgence.	Ensemble du secteur

Les interactions entre les visiteurs et le personnel sont agréables et respectueuses. Les conflits entre visiteurs ou entre membres du personnel et visiteurs sont rares.	Ensemble du secteur
Les visiteurs comprennent les connaissances, les compétences et l'équipement qu'ils doivent posséder pour pratiquer différentes activités et atteindre différentes destinations. Ils ont ainsi un comportement plus responsable et prennent des décisions en fonction de leur sécurité.	Ensemble du secteur

FONCTIONNEMENT ET INSTALLATIONS DU PARC

Condition souhaitée	Secteur d'application
Les panneaux installés dans tout le secteur communiquent efficacement les renseignements. Ils sont adaptés aux saisons, et ils sont clairs et universels.	Ensemble du secteur
L'infrastructure de la vallée du Paradise est minime et correspond à celle d'autres secteurs de l'arrière-pays du parc national Banff.	Vallée du Paradise
Les routes permettent de se déplacer efficacement dans le secteur de Lake Louise. Elles sont conçues pour favoriser les modes de transport alternatif et de transport en commun : - les routes facilitent la circulation dans les rues et les stationnements; - les intersections clés et les aires de fréquentation diurne sont reconfigurées, le cas échéant, pour permettre le transport en commun, la marche et le vélo; - la signalisation est claire et il est facile de s'y retrouver; - l'accès des véhicules aux zones d'avalanches actives est interdit.	Transportation corridors
L'infrastructure favorise la pratique sûre et agréable du vélo et de la marche dans le secteur de Lake Louise.	Ensemble du secteur
Les installations destinées aux visiteurs sont propres et adaptées au nombre de personnes qui les utilisent. Les principales aires de fréquentation diurne offrent une expérience accessible aux visiteurs.	Lac Louise, lac Moraine